



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

Saint-Étienne, le 7 octobre 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Loire

à

Madame Mathilde Point
Secrétaire départementale du SE-UNSA Loire

Objet : compensation horaire du temps de saisie des évaluations CP/CE1.

IENA

Affaire suivie par :
Cyril THOMAS

Téléphone :
04 77 81 41 71

Télécopie :
04 77 81 41 18

Mél. :
ce.ia42-iena@ac-lyon.fr

Adresse :
11, rue des docteurs Charcot
42023 Saint Etienne cedex

Vous me sollicitez sur la passation des évaluations et l'intégration des résultats dans l'application.

Cette application permet une simplification pour l'interprétation des résultats. Elle est gage d'efficacité et d'un travail pertinent pour déterminer, par exemple, des profils de lecteur et concevoir le travail à réaliser. Ce dernier est le produit d'une réflexion collégiale et chaque membre de l'équipe se mobilisera en fonction des priorités retenues pour aider les élèves durant des temps particuliers.

Les enseignants qui assument des APC peuvent à ce titre impacter cinq heures sur les APC au titre de l'utilisation de l'application et des rendez-vous avec les familles. Les enseignants déjà déchargés d'APC utiliseront ce temps à cet effet.

Il est primordial que, l'évaluation serve dans chaque classe, à construire des réponses opérationnelles en direction des élèves. Ce temps d'évaluation en CP et CE1 intégrera les processus d'évaluation conduits normalement par les maîtres et maitresses.

Jean-Pierre BATAILLER